

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE

N° 30 – avril 2009

TRAVAILLER

AUPRÈS DES

aînés



INTERSECTION

Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire

Numéro 30

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. *Intersection* publie aussi bien des articles soumis que commandés. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leur auteur. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée à condition que la source soit mentionnée. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Coordination

Caroline Mohr

Comité de rédaction

Benjamin Denis, ministère de la Sécurité publique
Danny Johnson, ministère de la Sécurité publique
Jean Langevin, Union des municipalités du Québec
Maryse Primeau, Service de police de la Ville de Montréal

Serges Bruneau, Centre international pour la prévention de la criminalité

Stéphanie Gendron, Service de police de la Ville de Montréal

Conception et réalisation graphique

Deschamps Design

Révision linguistique

Italiques

Adresse de correspondance

À l'attention de Benjamin Denis

Réseau Intersection

Ministère de la Sécurité publique

Tour du Saint-Laurent, 4^e étage A

2525, boulevard Laurier

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 644-3003

Télécopieur : 418 646-3564

Courrier électronique : intersection@msp.gouv.qc.ca

Site Internet : www.msp.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-55674-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-55675-6 (PDF)

ISSN 1705-026X (version imprimée)

ISSN 1705-0278 (version imprimée)

© Gouvernement du Québec, 2009

Si la tendance se maintient, en l'espace de trente ans, soit de 1996 à 2026, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus au Québec aura doublé. Atteignant un peu plus de 14 % actuellement, cette proportion devrait être de près de 25 % en 2026. Cette situation entraîne déjà des bouleversements importants dans la société québécoise. Elle a également un effet majeur sur les corps policiers, qui ont et auront de plus en plus à composer avec les particularités liées à l'intervention auprès de cette partie de la population. Par ailleurs, les aînés forment un groupe hétérogène aux besoins multiples et variés, puisqu'il couvre trois générations. Il faut donc départager les mythes et les réalités qui se sont établis au fil des années au sujet de cette population. La réponse aux divers besoins des aînés doit passer par différents acteurs et par différents types de services et d'interventions.

En mai 2007, le gouvernement provincial s'est penché sur la question des aînés en lançant une consultation publique sur les conditions de vie des aînés au Québec. Ainsi, les personnes aînées et leurs proches de même que les experts et les intervenants du domaine ont été interpellés. Cette démarche visait à porter un regard éclairé sur la réalité des personnes aînées et à établir des priorités d'actions susceptibles de répondre davantage aux besoins et aux situations vécues.

Dans la foulée de la consultation publique, le présent bulletin traite de la problématique des personnes aînées sous le thème « Travailler auprès des aînés ». Il présente un regard multidisciplinaire en matière de besoins et d'interventions auprès des aînés en général, et des aînés vulnérables en particulier. Au terme de la lecture de ce bulletin, nous espérons que vous aurez amélioré votre compréhension du travail auprès de cette population.

Les sujets abordés dans ce numéro ont été choisis en fonction de leur capacité à faciliter la compréhension de la situation des aînés. Les articles dressent un portrait des aînés qui rend compte de la grande diversité de personnes se trouvant dans cette catégorie d'âge et visent à porter un éclairage sur leurs besoins et leur vulnérabilité ainsi que sur l'effet du vieillissement de la population sur le travail policier, tout en donnant certains renseignements susceptibles d'améliorer l'intervention auprès des aînés.

Bonne lecture !

Le comité de rédaction

La publication de ce numéro d'*Intersection* est rendue possible grâce au soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec.

PORTRAIT STATISTIQUE DES AÎNÉS DU QUÉBEC

*Par Valérie Courville, démographe et conseillère en planification
Service de police de la Ville de Montréal*

On désigne par l'expression « vieillissement de la population » le changement majeur de structure par âge de la société qui résulte du passage d'une situation de forte mortalité et de forte natalité à une situation de faible mortalité et de faible natalité. Durant les trois ou quatre prochaines décennies, ce phénomène rompra l'équilibre social traditionnel. La proportion de personnes âgées devrait atteindre des sommets inégalés, tandis que la proportion des personnes plus jeunes, en âge de travailler, diminuera significativement.

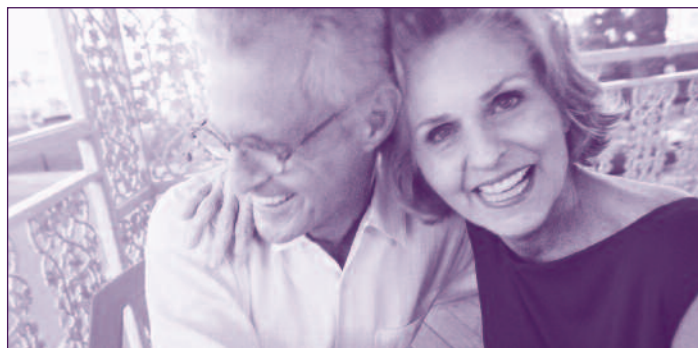
Le vieillissement de la population du Québec est en cours depuis des années. Un Québécois sur trois est né durant le boom des naissances qui a duré de 1945 jusqu'en 1965, moment où la natalité s'est effondrée. La génération des baby-boomers a un poids démographique exceptionnellement important. Depuis l'entrée de cette génération sur le marché du travail, du point de vue des dépenses sociales, la situation est idéale : il y a peu d'inactifs (enfants ou aînés) et beaucoup de contribuables. Nous arrivons cependant à un point de bascule : les plus âgés des baby-boomers viennent d'atteindre l'âge traditionnel de départ à la retraite et ils sont sur le point de franchir le seuil de l'âge d'or. La planification des services doit donc prendre en compte l'importante augmentation de la proportion de personnes âgées qui devrait se produire sous peu.

Un Québécois sur sept (14 %) est actuellement âgé de plus de 65 ans. Il y a plus d'un million d'aînés, soit presque autant que la population d'Ottawa-Gatineau. On s'attend que ce nombre double d'ici vingt ans.

Les renseignements qui suivent illustrent différents aspects des caractéristiques démographiques et sociales¹ de l'actuelle population des aînés du Québec. Ils montrent la grande diversité des personnes qui composent notre population âgée. À mesure que les baby-boomers s'ajouteront à la population des aînés, cette diversité devrait s'accroître.

Trois ménages âgés sur cinq sont propriétaires de leur logement, et la plupart vivent dans des maisons individuelles. Seul un aîné sur neuf vit dans un appartement situé dans une tour d'habitation. Il est probable que moins de baby-boomers encore feront ce choix.

Traditionnellement, la famille prend à sa charge une bonne partie des soins aux aînés. D'ailleurs, deux aînés sur trois vivent avec leur famille. Il s'agit le plus souvent d'un couple (38 % des aînés) ou parfois d'une famille nucléaire, où le couple d'aînés vit avec un ou plusieurs de ses enfants (6 % des aînés).



La probabilité d'avoir encore un conjoint décroît rapidement à partir de l'âge de 85 ans. Le veuvage est cinq fois plus fréquent à 90 ans qu'il ne l'est à 65 ans. Il est devenu rare que les veufs vivent avec un de leurs enfants (6 % des aînés). Peu de familles aussi regroupent trois générations sous un même toit (2 % des aînés). De même, rares sont les aînés qui partagent leur logement avec un frère ou une sœur (2 % des aînés) ou encore avec un colocataire (2 % des aînés).

Ceux qui ne vivent pas avec leur famille habitent presque toujours seuls (46 % des aînés). Le risque de vivre seul augmente avec l'âge : il est deux fois plus important pour les aînés que pour l'ensemble des adultes. On s'attend que la proportion de personnes seules soit bien plus forte chez les baby-boomers, puisqu'ils sont nombreux à ne pas avoir eu d'enfant et à avoir divorcé. Plus il y aura de personnes seules en perte d'autonomie, plus il faudra trouver des solutions pour leur prise en charge, lesquelles pourraient d'ailleurs venir de leurs pairs. Les aînés font déjà partie intégrante de notre filet social : un sur trois prend régulièrement soin de jeunes enfants ou fournit des soins à une autre personne âgée.

Le travail des aînés pourrait aussi être LA solution au déficit de main-d'œuvre anticipé. Depuis 2001, la proportion des travailleurs parmi les plus de 65 ans ne cesse d'ailleurs de croître (un aîné sur douze). La population active des aînés compte plus de 100 000 personnes. Elle devrait fortement s'accroître, puisqu'on pense que les baby-boomers seront nombreux à demeurer actifs au-delà de 65 ans. Le marché du travail fait cependant encore peu de place aux aînés : ceux qui travaillent ont trois fois plus de chances d'être travailleurs autonomes que le reste de la population.

¹ Les données présentées sont issues du recensement sur la population de Statistique Canada de 2006.

SOURCES DE VULNÉRABILITÉ CHEZ LES ÂÎNÉS : DES FACTEURS ET DES CONDITIONS DE RISQUE PARTICULIERS

Par Guillaume Joseph, conseiller en développement des services aux communautés, Darvida Conseil inc.

La plupart du temps, l'information qui traite de sécurité est liée à des événements tragiques, comme des accidents et des catastrophes. Moins souvent, les questions de sécurité sont abordées sous l'angle des enjeux et des besoins. En matière de sécurité chez les aînés, la prévention et la réponse aux nombreux besoins devraient pourtant préoccuper davantage. Dans le contexte où la société québécoise compte de plus en plus de personnes âgées et très âgées, et étant donné que cette tendance ira en s'accroissant rapidement, il est essentiel que les intervenants qui travaillent auprès des aînés puissent connaître et reconnaître les sources de vulnérabilité et les besoins des aînés.

Avant d'aborder les sources de vulnérabilité, il importe de bien comprendre ce que signifie ce terme. Dans la vie, il advient des situations particulières qui rendent les individus davantage susceptibles d'être victimes de maladies, de blessures, de fraudes, de violence, etc. Nous dirons de ces situations parfois naturelles, accidentelles ou circonstancielles qu'elles sont des sources de vulnérabilité.

Quelles sont les sources de vulnérabilité chez les aînés ?

Dans les ouvrages qui traitent des aînés, on trouve différentes classifications qui répertorient les sources de vulnérabilité chez cette population. Au-delà des quelques différences, ces classifications désignent toutes des situations particulières pouvant avoir un effet direct sur la sécurité ou le sentiment de sécurité des aînés. Les sources de vulnérabilité peuvent être divisées en deux grandes catégories, soit celles en relation directe avec la personne et celles liées à son environnement. Dans la première catégorie, nous retrouvons les sources de vulnérabilité d'ordres biologique et comportemental et, dans la deuxième, les sources de vulnérabilité d'ordres socioéconomique et environnemental¹.

Les sources de vulnérabilité biologique

Les sources de vulnérabilité biologique font référence aux limitations physiques ou intellectuelles qui peuvent survenir dans le cours normal du vieillissement, comme la perte de la force musculaire, la baisse d'acuité visuelle, la perte auditive, l'arthrite, la perte de mobilité, l'alzheimer, etc. Elles se réfèrent également à certains déterminants biologiques ou à des incapacités physiques pouvant survenir à la naissance, à la suite d'un accident ou d'un traumatisme. Évidemment, plus une personne avance en âge, plus elle est susceptible de présenter des limitations physiques ou intellectuelles. Ces limitations d'ordre biologique peuvent devenir des sources de vulnérabilité, puisqu'elles complexifient les déplacements, affectent le jugement, limitent

l'entretien des milieux de vie, etc. Chez les aînés bien entourés, nantis ou seulement bien informés et avertis, les effets des limitations physiques et intellectuelles seront souvent moindres que chez les aînés plus démunis ou isolés.

Les sources de vulnérabilité comportementale

Les sources de vulnérabilité comportementale renvoient aux habitudes de vie des individus. Cette vulnérabilité provient habituellement de comportements inappropriés ou, encore, de l'inaction. L'inactivité physique, la consommation d'alcool ou de drogue, le refus de consulter un médecin, une mauvaise médication ou encore la conduite automobile avec des capacités réduites sont tous des facteurs comportementaux qui influent sur la sécurité des aînés. Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de l'adoption de comportements dangereux et non sécuritaires. Par exemple, il est reconnu que le veuvage chez les personnes âgées amène souvent des problèmes de perte d'appétit, de sous-alimentation ou de dépression. Par ailleurs, la dépression est le problème de santé mentale le plus courant chez les 65 ans ou plus.

Les sources de vulnérabilité socioéconomique

La vulnérabilité socioéconomique est une réalité très répandue chez les aînés. Le faible revenu, un réseau social limité et l'isolement sont habituellement à la source de ce type de vulnérabilité. Au Canada, les personnes de 65 ans ou plus ont un revenu moyen de 20 000\$, comparativement à 30 000\$ pour l'ensemble de la population de plus de 18 ans. Malgré un recul de la pauvreté chez les personnes âgées, il subsiste des problèmes sérieux liés à ce phénomène dans cette tranche de la population, notamment chez les femmes âgées qui vivent seules².

Le vieillissement provoque également des situations de veuvage et de perte de réseau social chez les aînés. Les aînés les plus fragilisés et vulnérables en raison de cette situation sont souvent des femmes très âgées aux prises avec des problèmes de santé de longue durée, qui n'ont ni conjoint ni enfants survivants. Elles ont généralement un réseau social et un réseau de soutien informel très limités qui les placent en situation de grande vulnérabilité.

Notons également que l'isolement social est un facteur de risque important pour les abus et les mauvais traitements envers les personnes âgées. Dans une récente étude effectuée dans les HLM de Montréal auprès d'aînés vulnérables, 30% des aînés consultés ont affirmé avoir été ou être victimes de mauvais traitements³.

1 AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, [En ligne]. [http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/pubs/enhancing/chap2_f.htm]. (Consulté le 15 janvier 2008).

2 DARVIDA CONSEIL (2008), *Travailler auprès des aînés : Focus sur le projet de travail de milieu de l'organisme Projet Changement/Centre communautaire pour aînés*, Montréal, Darvida Conseil, p. 10.

3 PLAMONDON, L. et NAHMIASH, D. (2005) *Étude descriptive des aînés vulnérables vivant en HLM : partie 1 résultat de l'enquête*. FORUM des aînés de Montréal et le Réseau Vieillir en liberté.

Les sources de vulnérabilité environnementale

En ce qui a trait aux facteurs de vulnérabilité liés à l'environnement des aînés, l'interrelation avec les sources socioéconomiques est importante. Ainsi, la situation économique a une influence directe sur l'environnement des aînés de même que sur le choix du lieu de résidence. Les moyens financiers des aînés influencent par conséquent le niveau d'adaptation du lieu de résidence, soit relativement à la sécurité des lieux, à l'entretien, à l'accessibilité, à la proximité des services, au voisinage, etc. Lorsque les milieux de vie des aînés sont mal adaptés à leurs réalités, plusieurs problèmes peuvent survenir et avoir un effet boule de neige sur la vulnérabilité des aînés. Par exemple, un milieu mal adapté est susceptible d'augmenter les risques de blessures, de favoriser la naissance d'un sentiment d'insécurité, de participer à l'isolement des aînés, et ainsi de suite.

Particularité de la situation des aînés : des effets amplifiés

Après ce tour d'horizon des sources de vulnérabilité qui influent sur la sécurité des aînés, nous pouvons avancer que celles-ci pourraient être sensiblement les mêmes pour tout autre groupe d'individus. Cependant, la situation des aînés se distingue de celle du reste de la population par leur propension à présenter plusieurs facteurs de vulnérabilité. Lorsque ces facteurs s'additionnent, les contraintes et les besoins des aînés tendent à se multiplier. Afin de favoriser la sécurité des aînés, il importe de prévenir et de répondre le plus efficacement possible aux multiples sources de vulnérabilité qu'ils présentent.

Tout d'abord, les aînés ont besoin de milieux de vie adaptés. Ils ont besoin de logements abordables, salubres, sécuritaires et fonctionnels, mais aussi d'avoir accès à des services de proximité. Par exemple, l'environnement dans lequel évoluent des aînés à mobilité réduite peut être un frein ou un agent facilitateur. Des milieux de vie où l'on trouve des rampes d'accès, des mains courantes, une signalisation routière adéquate faciliteront les déplacements des aînés. À l'inverse, des milieux de vie où les adolescents ont tendance à flâner et à intimider, où les escaliers sont mal déneigés, où la durée des feux de circulation pour piétons est trop courte, par exemple, auront pour effet de favoriser l'isolement et le repli sur soi des aînés.

Concernant la sécurité physique, les aînés ont besoin de maintenir de saines habitudes alimentaires et de pratiquer des activités physiques et sportives. Pour de multiples raisons (veuvage, perte d'appétit, perte de capacités motrices, ressources financières limitées, etc.), plusieurs aînés présentent, en vieillissant, des symptômes de malnutrition et de sous-alimentation. Pour répondre à cette situation et aux besoins qui s'intensifient avec le vieillissement de la population, le maintien et la création de services qui facilitent une saine alimentation et y sensibilisent les aînés demeurent importants. Si nous estimons que la santé est garante d'une certaine forme de sécurité, la réponse aux besoins des aînés en matière d'activités physiques et sportives doit surtout considérer une offre d'activités adaptée aux diverses réalités des aînés.

Un autre besoin lié à la sécurité et à la santé relève du soutien et du suivi concernant la consommation de médicaments. Selon de récentes études, on estime que seulement 50% des patients qui reçoivent des médicaments d'ordonnance en comprennent l'usage et suivent les

directives sur la façon de les prendre. Chaque année, des milliers d'aînés sont hospitalisés parce qu'ils ont mal réagi à un médicament d'ordonnance ou en vente libre⁴. Pour leur sécurité, plusieurs aînés ont besoin d'avoir accès à des ressources spécialisées à même de les soutenir et de les conseiller.

Un autre aspect important en matière de sécurité des aînés a trait à la protection face aux actes criminels. Au Canada, malgré la croyance populaire, les aînés ne seraient généralement pas le groupe d'âge le plus susceptible de subir des agressions, des agressions sexuelles ou des vols qualifiés (le taux de crimes avec violence signalés par les aînés était vingt fois moins élevé que pour les personnes âgées de 15 à 24 ans)⁵. Pourtant, le sentiment d'insécurité chez plusieurs aînés demeure élevé, particulièrement chez les femmes. Si certaines pistes d'actions gouvernementales et communautaires visent l'amélioration des conditions de sécurité dans les endroits publics et privés par un meilleur éclairage, par une présence policière accrue ou par la coordination des efforts des acteurs en matière de prévention, il ne faut pas négliger les actions qui ont pour objectif de changer la perception des aînés quant à leur sécurité.

Le besoin d'accès à l'information transcende sans aucun doute tous les autres besoins liés à la sécurité des aînés. De plus en plus, on remarque que les organisations font davantage usage de l'informatique et d'Internet pour diffuser de l'information. Pour ceux et celles qui ne maîtrisent pas les outils technologiques, cette réalité constitue une contrainte à la recherche d'information. Ce, sans compter que, parmi les générations d'aînés, on compte plusieurs analphabètes ainsi que des allophones qui ne peuvent être joints par les médias écrits ou par les diffusions effectuées dans les deux langues officielles. Cette situation représente un défi de taille pour les organisations qui travaillent auprès de la clientèle des aînés. Malgré les contraintes, il demeure que les aînés ont besoin d'avoir accès à des services d'aide et de référence efficaces. Ils ont aussi besoin d'être informés sur leurs droits et sur les activités et les services qui leur sont offerts.

Puisque le souhait de favoriser le maintien à domicile des aînés semble actuellement partagé par la majorité des acteurs impliqués auprès de ceux-ci, la réponse aux besoins de sécurité des aînés devra certainement se faire de plus en plus dans les services de proximité et dans les services à domicile, et ce, en tenant compte de leur grande diversité. En effet, au-delà de la différence d'âge qui s'échelonne sur plus de cinquante ans entre les générations d'aînés les plus jeunes et les plus âgées, ce sont surtout les différences en matière de vulnérabilité qui doivent retenir l'attention de ceux et celles qui interviennent auprès de cette clientèle. Pour mieux répondre aux besoins des aînés, il importe de ne pas concevoir la notion d'aîné comme faisant référence à une catégorie de personnes au profil homogène, mais plutôt de l'aborder dans une perspective de diversité et de multiplicité.

4 BRINGING AN AWARENESS OF SENIOR SAFETY ISSUES TO THE COMMUNITY (BASSIC), [En ligne]. [http://www.bassic.ca/about_bassic.html]. (Consulté le 20 janvier 2008).

5 L. OGDRODNIK (2007), *Les aînés victimes d'actes criminels*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, p. 6.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : UNE EXCELLENTE OCCASION D'APPLIQUER L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE POLICIÈRE

Par Benjamin Denis, conseiller en organisation policière, Direction de l'organisation et des pratiques policières, ministère de la Sécurité publique

Au Québec, depuis les quinze dernières années, la multiplication des recherches et des forums d'experts consacrés aux conséquences du vieillissement de la population sur le système de santé et de services sociaux et sur les finances publiques témoigne du besoin de mieux comprendre ce phénomène et d'en contrôler les répercussions. La Stratégie d'action en faveur des aînés du ministère de la Famille et des Aînés, publiée en février 2007, démontre qu'un processus de réflexion sur la réorganisation des services publics et le réaménagement des milieux est en cours afin de répondre aux besoins croissants des personnes âgées.

Le secteur de la sécurité publique n'échappe pas à cette démarche collective de réflexion et de planification. Les organisations policières, attentives aux facteurs sociaux influençant l'exercice de leurs fonctions, prennent progressivement conscience des répercussions des changements démographiques sur la sécurité et sur l'application des lois. Aussi, comment, en vertu de leur mandat, les forces de l'ordre peuvent-elles aider les communautés à s'adapter au vieillissement de leur population? Voyons en quoi l'approche communautaire, lorsqu'elle est appliquée au domaine de la police, peut comporter certains éléments de réponse.

Le rapprochement avec les aînés

Puisque la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus croîtra considérablement d'ici les prochaines années, les organisations policières auront intérêt à acquérir une connaissance pointue des caractéristiques et des besoins de ce segment de la population. Outre la consultation d'études scientifiques et d'ouvrages sur le sujet, se rapprocher de cette clientèle s'avérera nécessaire. Or, nous savons que, plus les aînés avancent en âge, plus ils ont tendance à s'isoler et à se retirer des espaces publics de même qu'à entrer progressivement en état de dépendance envers des personnes de leur entourage. En raison de leur état de santé qui, de façon générale, se détériore avec l'âge, les aînés éprouvent souvent un sentiment d'insécurité, hésitent à dénoncer les agissements répréhensibles à leur endroit et, même, peuvent ne pas être conscients de tels comportements. Ils peuvent également entretenir une certaine méfiance envers les forces de l'ordre, qu'ils associent parfois à la présence de problèmes ou d'accrocs à leur quiétude.

Moins visibles et plus vulnérables, les aînés sont donc plus à risque d'être victimes d'actes criminels, d'abus ou d'exploitation qui ne seront pas signalés. Dans un tel contexte, se rapprocher de cette clientèle et assurer sa sécurité comporte son lot de difficultés. Une

façon d'y parvenir est d'accentuer l'élaboration de mécanismes d'information et de consultation auprès de ce groupe afin de recueillir les renseignements et de tisser les liens de confiance indispensables au travail policier. À cet égard, l'organisation de la patrouille sur le terrain devra s'appuyer sur une planification stratégique poursuivant des objectifs explicites de rapprochement. Il importera de cibler les lieux les plus fréquentés par les personnes âgées (parcs, centres commerciaux, abords des centres d'hébergement, etc.) afin d'y accroître la visibilité policière et d'y effectuer des types de patrouille susceptibles de multiplier les occasions d'échanges avec ce groupe, tels que la patrouille à pied ou à vélo. Plus encore, l'organisation de rencontres dans les centres d'hébergement et avec des associations d'aînés de même que des visites de courtoisie au domicile des personnes âgées isolées seront autant d'initiatives permettant l'établissement de liens significatifs.

Le partenariat avec d'autres institutions

Dans les communautés, devant la rareté des ressources et l'ampleur anticipée du choc démographique, les différents pourvoyeurs de services publics sont invités à s'associer et à coordonner leurs efforts pour améliorer le suivi et la prise en charge des personnes âgées. Dans un tel contexte, l'approche de police communautaire semble un choix pertinent d'organisation policière, car les services policiers seront fort probablement appelés, dans les années à venir, à arrimer davantage leurs interventions avec celles d'autres acteurs locaux intéressés à prendre en charge les conséquences du vieillissement de leur communauté.

En prévision du vieillissement de la population, il apparaît ainsi primordial que les organisations policières établissent, si ce n'est déjà fait, un partenariat avec les intervenants sociocommunautaires de leur territoire. En effet, ces intervenants possèdent normalement un portrait sociodémographique de leur milieu et connaissent les besoins des personnes âgées qui fréquentent leur réseau. À leur contact, les policiers pourront mieux connaître l'évolution du vieillissement de leur communauté et évaluer les incidences de ce phénomène sur la demande de services de sécurité. Ils recueilleront de précieux renseignements sur les personnes qui nécessitent une surveillance particulière, telles que les personnes en perte d'autonomie, vivant seules ou vulnérables, et approfondiront certaines préoccupations relatives à la sécurité chez les aînés que seuls les intervenants de la santé et du milieu communautaire sont en mesure de connaître en raison de leur proximité avec cette clientèle.

Sur le terrain, afin que les services policiers s'arriment avec les services de loisir, de santé et de soutien offerts aux aînés ou les complètent, des protocoles de surveillance, d'assistance et d'intervention pourront être signés entre les partenaires. Ces protocoles clarifieront les rôles et les responsabilités de chacun, tout en permettant la mise en commun des ressources existantes.

L'analyse de l'environnement

Le vieillissement de la population fournit aux organisations policières une excellente occasion de mettre en pratique leurs facultés d'analyse de leur environnement. Leur adaptation aux changements démographiques dépendra en effet pour beaucoup de leur capacité à détecter ceux qui surviendront dans leur milieu et à en comprendre les effets sur la sécurité des personnes et l'application de la loi. Une population vieillissante est généralement considérée comme plus vulnérable et moins visible, active et criminogène; elle ne nécessite donc pas les mêmes services de sécurité qu'une population plus jeune. Moins portés à commettre des crimes ou des incivilités, les aînés sont par ailleurs davantage susceptibles de devenir des victimes de vol, de fraude, d'abus, de négligence et d'accident.

À cet égard, l'effet des changements démographiques sur le portrait de la criminalité dans les milieux devra être analysé minutieusement. Cela pourrait mener à une révision par les services policiers de certaines de leurs priorités et à une réorganisation de leurs modes d'intervention actuels. À titre d'exemple, les organisations policières pourraient augmenter les programmes de sensibilisation et de prévention particulièrement conçus pour les aînés et accentuer leurs efforts pour détecter les atteintes aux droits fondamentaux de ce groupe.

Mentionnons que nos connaissances sur les problèmes de sécurité et sur les phénomènes liés à la criminalité associés au vieillissement de la population se fondent sur l'observation des générations de personnes âgées actuelles et passées. Or, les baby-boomers, qui entreront prochainement dans le troisième âge, présentent des caractéristiques socioéconomiques et comportementales différentes de celles de leurs prédécesseurs. Globalement plus éduqués, mieux nantis et en meilleure santé que les personnes des générations passées, les baby-boomers vivront probablement différemment leur vieillesse. Les organisations policières, dans l'analyse des changements démographiques en cours et dans la planification de leurs activités, auront intérêt à prêter une attention particulière à ces différences générationnelles.

La modification des comportements sociaux induits par le vieillissement redessinera le portrait des problèmes auxquels doivent faire face les forces de l'ordre. Pour l'instant, il est difficile d'imaginer ce que réserve l'avenir. Toutefois, les organisations policières qui garderont un œil attentif sur l'évolution de leur environnement pourront adapter leurs interventions aux besoins qui émergeront dans leur milieu. Elles auront d'ailleurs intérêt à mettre au point des stratégies de résolution de problèmes fondées sur une connaissance des causes des problèmes de sécurité vécus par les aînés et sur la mise en œuvre de mesures

visant à les résoudre ou à en réduire les risques d'occurrence. Ces projets, dans l'esprit de la police communautaire, gagneront à être réalisés en partenariat avec le milieu et pour que les aînés puissent participer aux actions qui seront entreprises en vue d'améliorer leur bien-être.

L'adaptation des organisations policières

Afin d'adapter leurs services aux besoins des populations vieillissantes, les organisations policières évalueront idéalement la possibilité de réallouer leurs ressources et de modifier certaines pratiques selon les nouvelles caractéristiques de leur clientèle. L'adaptation des corps policiers au vieillissement de la population passera par l'acquisition d'une expertise d'intervention adaptée aux conditions de vie des aînés et par l'adoption d'une nouvelle grille de lecture de l'environnement qui sera plus sensible aux problèmes de sécurité vécus par cette population. Idéalement, cette démarche devrait se traduire par une formation adaptée des policiers à la réalité des aînés, à l'évaluation des risques pour leur sécurité ainsi qu'aux moyens à mettre en œuvre pour assurer un suivi des personnes les plus vulnérables.

En tant qu'intervenants de première ligne et en raison de leur rôle de surveillance du territoire, les policiers seront des acteurs névralgiques dans la détection et la résolution des problèmes de sécurité vécus par les personnes âgées. Dans cette optique, ils devront posséder les connaissances nécessaires à l'exécution de ces tâches et savoir reconnaître les situations où il faut mettre à contribution les ressources institutionnelles ou communautaires pour y orienter des personnes âgées en difficulté.

Une occasion à saisir

Les problèmes de sécurité associés à la vieillesse sont connus et généralement bien décrits dans la littérature. Par ailleurs, nous en savons relativement peu sur la façon dont les organisations policières doivent planifier la sécurité d'une population qui vieillit. Quels sont, en effet, les types de services qu'elles devraient préférentiellement mettre en œuvre? Comment devraient-elles réallouer leurs ressources? Quels types de partenariats devraient-elles privilégier? Il y a présentement peu de réponses à ces questions. Aussi, il apparaît important d'accentuer la réflexion sur les moyens à mettre en place pour mieux préparer les organisations policières aux changements démographiques à venir.

Chose certaine, devant le vieillissement de la population, les organisations policières gagneront à s'allier à leur communauté d'appartenance pour tirer profit des ressources et des réseaux d'information existants. Puisque ce phénomène démographique se prête bien à l'analyse, que certains de ses effets au chapitre de la sécurité sont prévisibles, voire contrôlables, et que sa prise en charge nécessite préférentiellement une approche partenariale, il fournit une excellente occasion d'appliquer le modèle de police communautaire.

Méthodologie

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements nécessaires.

Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et son niveau de complexité. Quatre catégories ont été retenues, soit :

Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations utiles. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants-clés de la communauté.

Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

PROJET QUIÉTUDE

situation

Depuis déjà plusieurs années, le centre-ville de Sainte-Thérèse était la cible de désordres, d'incivilités et d'infractions en tout genre, mais c'est surtout à l'été 2005 que le phénomène a pris de l'ampleur. En effet, de plus en plus de citoyens se plaignaient de la présence d'attroupements de jeunes à l'heure du midi, du bruit, d'actes de vandalisme ainsi que d'incivilités commises par des jeunes. Quant aux commerçants du secteur, ils étaient victimes de nombreux vols à l'étalage ainsi que de méfaits causant des dommages à leur commerce. Aussi, en soirée, la fréquentation des bars par une clientèle de jeunes adultes consommant alcool et drogue avait amplifié le sentiment d'insécurité déjà présent dans la population. Cette situation inquiétait fortement les parents, qui craignaient pour la sécurité de leurs enfants,



et a entraîné un sentiment général d'insécurité. Les nombreuses plaintes à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et l'augmentation des appels à la centrale 9-1-1 témoignaient de la détérioration de la situation dans ce secteur.

Par conséquent, pour résoudre le problème, il s'agissait de répondre à la question suivante : comment favoriser une intervention adéquate auprès de ces jeunes adolescents et jeunes adultes sans déplacer le problème, sans créer encore plus de frustration de part et d'autre ?

analyse

La priorité était d'élaborer des variables susceptibles de mesurer les causes et les symptômes du sentiment d'insécurité des citoyens pour les enrayer par la suite. Dans le cadre de ce projet d'action, trois sources d'information quantitative et deux sources d'information qualitative ont été privilégiées.

1) Analyse quantitative

Dans un premier temps, nous avons compilé la totalité des fiches d'appel pour la période dite de « contrôle », soit de mai à septembre 2005 inclusivement. Cette même compilation a été effectuée à l'automne 2006 (période expérimentale) dans un objectif de comparaison. Les fiches d'appel ont par la suite été systématiquement vérifiées et réparties en

trois catégories distinctes, soit : 1) *les demandes d'assistance au public* (transports en ambulance, accidents, information reçue du public, alarmes, plaintes liées à des incivilités, etc.); 2) *les infractions criminelles* (vols, méfaits, possession de stupéfiants, menaces, voies de fait, introductions par effraction, etc.); 3) *les opérations effectuées par notre service de police* (personnes interpellées, vérification de véhicules, de commerces, de personnes, d'écoles, surveillance au cours de projets spéciaux, etc.).

2) Analyse qualitative

Dans un deuxième temps, nous avons compilé tous les renseignements criminels issus des policiers-patrouilleurs et des agents spéciaux envoyés sur le terrain pour effectuer des

observations. Et, finalement, à l'automne 2006, nous avons rencontré et interrogé 113 citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des répondants (75,2%) occupaient un emploi au centre-ville de Sainte-Thérèse, tandis qu'un peu moins que le quart (19,5%) disaient résider en banlieue, mais fréquenter régulièrement le centre-ville. Enfin, seuls 5,3% ont déclaré fréquenter le centre-ville seulement de temps à autre.

Au moyen de ce sondage, nous désirions connaître la satisfaction des citoyens quant aux différentes démarches entreprises par le comité Quiétude à l'été 2006. En bref, il s'agissait de savoir si la situation dans le centre-ville de Sainte-Thérèse s'était améliorée en 2006 comparativement à 2005 et, ainsi, si nous avons atteint nos objectifs.

réponse

L'approche visait à résorber le sentiment d'insécurité dans le centre-ville et, pour ce faire, les objectifs généraux poursuivis étaient les suivants :

- Augmenter les interventions policières (préventives et répressives) dans le centre-ville de Sainte-Thérèse;

- Diminuer les actes d'incivilité et de désordre commis dans le centre-ville;
- Augmenter le sentiment de sécurité des citoyens qui vivent au centre-ville, y travaillent ou le fréquentent.

Devant une telle situation, une intervention concertée de toutes les divisions de notre service de police s'imposait, et ce, en partenariat avec divers organismes communautaires ou publics. Ainsi, un comité de travail, le comité Quiétude, a été créé.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Insécurité (sentiment d')

Celui-ci était composé de membres de notre service de police, de membres de la Maison des jeunes des Basses-Laurentides, à Sainte-Thérèse, de propriétaires de débit de boissons, de directeurs d'école et de commerçants.

Les nombreuses rencontres du comité Quiétude ont donné lieu à des échanges fructueux qui ont permis l'élaboration d'un plan d'action dit « multidisciplinaire », où chacun avait un rôle et des responsabilités dans un but commun de rétablir un sentiment de quiétude dans le centre-ville.

Voici brièvement les actions qui ont été entreprises :

- A- « Information » : mise en place de plusieurs campagnes d'information médiatiques et pose d'affiches;
- B- « Environnement sécuritaire » : amélioration de l'éclairage et élagage d'arbres aux endroits ciblés;
- C- « Propreté » : ajout de poubelles de rue et affectation de personnel à l'entretien régulier des endroits ciblés;
- D- « Rencontres avec les partenaires » : système de communication entre commerçants et policiers (rapport du commerçant); échange de renseignements avec les directions d'école; rencontre des propriétaires des cinq établissements vendant de l'alcool et de commerces ciblés;
- E- « Prévention communautaire » : intervention et présence préventives dans le centre-ville entre 12 h et 16 h et, dans les parcs, entre 16 h et 23 h;
- F- « Prévention » : patrouilles d'observation dans le centre-ville (projet Nocturne); patrouille préventive à pied durant l'heure des repas des étudiants; prévention en vertu du Code de la sécurité routière (CSR) (piétons, cyclistes, planches à roulettes); patrouilles préventives à vélo (Projet étudiant de prévention dans les parcs [PEPP]);
- G- « Répression » : application du règlement municipal 1155 (qualité de vie; politique de tolérance zéro); application du CSR (comportement des conducteurs); patrouilles répressives à moto (endroits ciblés); opérations ACCÈS (inspection systématique des débits de boissons); opérations répressives (descentes dans les bars) visant l'application de la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques;
- H- « Infiltration » : infiltration d'agents dans les milieux ciblés;
- I- « Suivi d'analyse » : création et maintien du comité Quiétude; échanges d'information et suivis à l'interne des actions et des résultats; établissement de priorités pour les enquêtes et l'analyse des délits commis dans le centre-ville;
- J- « Innovation » : création d'un constat d'infraction particulier au Règlement municipal sur la paix et les bonnes mœurs; création et administration d'un sondage de satisfaction auprès de citoyens ciblés.

évaluation - appréciation

Tout d'abord, il a été clairement démontré, par une augmentation des opérations mises en œuvre par la Régie de l'ordre de 18 %, que notre organisation a fait preuve d'initiative et s'est montrée plus visible auprès des citoyens en 2006. Nous pensons que c'est justement cette présence policière quotidienne dans le centre-ville de Sainte-Thérèse qui a entraîné une baisse des demandes d'assistance policière par les citoyens (- 13 % en 2006). Deux hypothèses sont émises pour expliquer cette baisse : 1) les citoyens se sentaient plus rassurés, donc formulaient moins de demandes d'assistance; 2) la présence policière a été dissuasive pour les délinquants. À ce propos, que la présence policière ait été dissuasive ou non, il est à noter qu'une baisse des infractions criminelles de l'ordre de 5 % a également été observée en 2006 comparativement à 2005.

Ces résultats sont surprenants, puisque de nombreuses arrestations ont été effectuées dans le cadre du projet PARCS (Pour une action répressive contre les stupéfiants), ce qui, *a fortiori*, aurait dû entraîner une augmentation du nombre d'infractions

criminelles dans le centre-ville de Sainte-Thérèse. Nous retenons donc l'hypothèse que la présence policière a eu un effet dissuasif sur la criminalité en général dans un premier temps et, dans un second temps, un effet rassurant (baisse du sentiment d'insécurité) sur les citoyens.

Concernant l'appréciation et la perception des interventions effectuées dans le centre-ville de Sainte-Thérèse par le comité Quiétude à l'été 2006, 44,2 % des citoyens ont répondu par l'affirmative à la question « Jusqu'à présent, estimez-vous que les démarches policières effectuées ont amélioré la situation? », tandis que 37,8 % sont restés indécis et que 18 % ont affiché leur mécontentement. Pourquoi y a-t-il un si haut pourcentage d'indécis (37,8 %) ? Tout simplement parce que la plupart des répondants n'avaient pas eu connaissance de la nature des démarches et des interventions mises en place par la Régie afin d'améliorer la situation, d'où leur incapacité à en juger. Nous avons donc rectifié le tir et décidé de relancer une campagne d'information médiatique en 2007 par la création de matériel

promotionnel afin d'informer la population des mesures prises par le comité Quiétude. À la question « Globalement, êtes-vous satisfait du travail effectué par le comité Quiétude? », 64 % des citoyens ont répondu par l'affirmative, 20,7 % étaient indécis, et seulement 15,3 % ont affiché leur mécontentement. En d'autres termes, nous pouvons raisonnablement attester que 84,7 % des citoyens ont été relativement satisfaits ou, à tout le moins, n'affichaient pas un mécontentement clair.

En conclusion, il appert que le comité Quiétude a su répondre aux besoins des citoyens de manière adéquate grâce à un rapprochement policier-citoyen qui s'est grandement fait sentir, comme en témoigne l'augmentation de la participation des citoyens aux activités estivales extérieures dans ce secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nadège Sauvêtre, analyste
Division des enquêtes criminelles
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
Téléphone : 450 435-3631, poste 3428
Télécopieur : 450 435-8386

UNIVERSITÉ BISHOP'S

Service de police de la Ville de Sherbrooke

s i t u a t i o n

Depuis de nombreuses années et principalement durant les mois de septembre, octobre et mai, l'arrondissement de Lennoxville de la ville de Sherbrooke éprouve des difficultés avec certains étudiants de l'Université Bishop's. De nombreuses fêtes extérieures sont organisées par les étudiants et, au cours de ce type de soirées où l'alcool est très présent, ils se promènent dans les rues, d'une fête à l'autre, avec leur bouteille de bière à la main.

Étant donné que 70% des résidences étudiantes de l'Université sont concentrées dans un quadrilatère de cinq rues, les fêtards se retrouvent pour célébrer à l'extérieur. La situation est particulièrement marquée pendant la semaine d'orientation au moment de la rentrée scolaire. Il n'est pas rare d'avoir, à cette période de l'année, plus de 300 étudiants dans la rue Reid et tout autant dans la rue Little Fork. À cause de cette concentration de personnes, un nombre considérable de débris et de bouteilles de bière fracassées se retrouvent dans les rues. Les cris, le tumulte et la musique très forte sont d'autres problèmes relevés. Lors de telles situations, un sentiment d'insécurité s'installe chez les citoyens qui résident à proximité. Ils ont l'impression d'avoir perdu le contrôle de leur environnement.

La situation semblait avoir atteint son apogée lorsque la résolution de problème a été entreprise. Les policiers, les dirigeants



de l'arrondissement, les représentants de l'Université Bishop's et les citoyens étaient excédés par le comportement de certains étudiants de l'Université. Les résidents ne toléraient plus la situation. Il était donc nécessaire de résoudre rapidement ce problème de désordre public afin d'éviter de possibles affrontements, verbaux ou physiques, entre étudiants et citoyens.

Le comité Town and Gown a donc été créé afin de trouver des solutions pour contenir les débordements d'étudiants de l'Université Bishop's. À ce comité siègent des représentants

de la police, de l'Université Bishop's, du conseil étudiant, de l'arrondissement de Lennoxville ainsi que des propriétaires de résidences étudiantes. Ces différents acteurs travaillent ensemble à la sensibilisation des étudiants afin de tenter de les inciter à respecter les lois et la qualité de vie des résidents.

De plus, le comité a travaillé à changer une certaine culture instaurée au sein de la communauté étudiante, à savoir qu'à Bishop's « tout est permis » et que c'est l'université de prédilection pour faire la fête.

a n a l y s e d u p r o b l è m e

Les policiers, l'Université Bishop's, l'arrondissement de Lennoxville, les citoyens et les étudiants de l'Université sont autant d'acteurs affectés par le problème.

A) Les conséquences

Conséquences pour le Service de police : les policiers doivent être dépêchés sur les lieux à la suite des nombreux appels concernant cette situation.

Conséquences pour l'administration de l'Université : les responsables de l'Université Bishop's doivent répondre à de nombreuses plaintes de citoyens au regard de leurs étudiants. Ils s'inquiètent pour la réputation et la notoriété de l'établissement.

Conséquences pour l'administration de l'arrondissement de Lennoxville : les responsables de l'arrondissement doivent

répondre à de nombreuses plaintes de citoyens. Ils doivent également déboursier des sommes importantes pour l'embauche d'agents de sécurité, les collectes supplémentaires de déchets, le nettoyage des rues en raison du verre fracassé, etc.

Conséquences pour les citoyens : les citoyens qui vivent à proximité des résidences sont les plus touchés par cette situation. Ils en

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Désordre (et problèmes sociaux)

sont affectés en raison des dommages causés à leur propriété, mais également en raison de la dépréciation de celle-ci. De plus, ils éprouvent des sentiments de peur et de colère et manifestent une perte de confiance envers la Ville, le Service de police et l'Université Bishop's.

Conséquences pour la communauté étudiante: les étudiants sont eux aussi touchés par le problème. En effet, c'est l'image de l'ensemble de la communauté étudiante qui est négativement affectée par les mauvais comportements de certains.

B) Les causes du problème

La plupart des étudiants viennent de l'extérieur du Québec. Plusieurs d'entre eux n'ont pas encore atteint l'âge légal pour acheter et consommer de l'alcool dans leur pays ou leur province d'origine. Or, étant donné qu'au Québec l'âge légal pour consommer et acheter de l'alcool est de 18 ans, les étudiants qui viennent d'arriver au Québec jouissent d'une liberté nouvelle. Cette situation mène à des abus.

Notons également que la concentration importante de résidences étudiantes dans un quadrilatère restreint fait partie intégrante des causes du problème de désordre public.

réponse

Les principaux objectifs poursuivis par cette résolution de problème étaient de diminuer de 50 % le nombre d'appels de citoyens, le nombre d'arrestations en vertu d'un règlement municipal ou du Code criminel, le nombre de constats d'infraction et le nombre de déplacements faits par le Service de l'entretien et de la voirie. Il s'agissait également d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyens et le taux de satisfaction de ceux-ci envers leur service de police. Pour ce faire, un comité multidisciplinaire a été créé. Tous les membres de ce comité étaient conscients que le partenariat représentait la clé du succès dans ce

dossier pour atteindre les objectifs fixés. Chacun des partenaires s'est donc investi dans son domaine pour tenter de résoudre le problème.

Voici un résumé des tâches de chacun :

Le Service de police a mis en place un volet préventif visant le rapprochement avec les étudiants, qui ont été rencontrés et auxquels on a remis le dépliant *Dialogue for a Mutual Understanding*. Un volet répressif, basé sur une approche de tolérance zéro pour toute infraction au Règlement municipal et au Code criminel, a également été mis en œuvre.

L'Université Bishop's, pour sa part, a mis en application un code de conduite hors campus pour ses étudiants, a rencontré les étudiants concernés par ce type d'incident et a offert des cours d'anglais aux policiers afin de faciliter le dialogue avec les étudiants.

L'arrondissement de Lennoxville a embauché une agence de sécurité, s'est assuré de bien vider tous les conteneurs à déchets afin d'éviter les feux et a inspecté les résidences étudiantes problématiques (70 au total).

évaluation - appréciation

Les objectifs fixés au début de la démarche ont été atteints en grande majorité. Il y a eu, comme prévu, une baisse de 59 % du nombre de constats d'infraction et de 80 % des arrestations en vertu du règlement municipal, l'élimination complète des arrestations en vertu du Code criminel, une diminution des déplacements du Service de l'entretien et de la voirie (confirmée par un responsable) et une réduction de 80 % des plaintes soumises à l'arrondissement de Lennoxville.

À la suite d'un sondage effectué auprès des citoyens de l'arrondissement, nous avons noté une augmentation du sentiment de sécurité et de la confiance envers le Service de police, l'arrondissement et l'Université Bishop's.

Toutefois, en ce qui a trait aux plaintes de citoyens formulées au Service de police, nous avons remarqué une hausse de 33 %. Cette augmentation est due en majeure partie au fait que le Service de police a encouragé les citoyens à déclarer tous les méfaits concernant des étudiants de l'Université.

Dès le début de notre intervention avec nos partenaires, soit en 2004, notre mot d'ordre était le suivant : « C'est en demeurant solidaires que nous ramènerons la paix et la tranquillité dans l'arrondissement de Lennoxville. Nous en ferons un endroit où citoyens et étudiants vivent dans la paix et l'harmonie. » Notre partenariat ainsi que notre intervention se poursuivent depuis ce temps et ne cesseront qu'au moment où notre mot d'ordre sera complètement compris et effectif.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Alain St-Amant, sergent
Sécurité des milieux, Service de police de la Ville de Sherbrooke
Téléphone : 819 822-6080, poste 223
Télécopieur : 819 822-6102
alain.st-amant@ville.sherbrooke.qc.ca

LE CACHE-MONNAIE: pour une réponse adaptée aux aînés

Par *Éric Kiss, sergent, conseiller Section prévention sud, Service de police de la Ville de Montréal, et Laurent Dyke, agent de concertation, Section prévention sud, Service de police de la Ville de Montréal.*

Constat sur la vulnérabilité des aînés

Les derniers recensements au Québec révèlent qu'il existe plus d'un million de personnes âgées de 65 ans ou plus et que plus du quart d'entre elles habitent la région de Montréal. Étant donné que ce nombre a atteint un niveau record par rapport à la population totale, il va de soi d'espérer offrir à ces personnes une qualité de vie et un environnement sécuritaire.

Cependant, chaque année, un nombre important de vols sur la personne sont commis, en particulier sur des personnes aînées. En fait, la plupart des aînés ont l'habitude de transporter beaucoup d'effets personnels sur eux, cette habitude les sécurise, mais les rend vulnérables au vol. Cela est attribuable à leur condition physique et au peu de résistance qu'elles peuvent offrir pendant un vol.

Pour une réponse adaptée à la réalité des aînés

À l'automne 2006, on a noté une vague de vols de sacs à main dans l'île de Montréal, plus particulièrement dans le sud de la ville, dans les secteurs des postes de quartier 15 et 16. Une analyse des plaintes enregistrées a amené les commandants des postes de quartier concernés à mettre en place un plan d'action. Les résultats ont montré que les voleurs avaient pour cible les femmes âgées; ils s'emparaient de leur sac à main pour leur voler leur argent, et ce, en plein jour, à quelques semaines de la fête de Noël.

La stratégie policière pour tenter de résoudre le problème par les méthodes traditionnelles de répression et de prévention s'est avérée très efficace. Ainsi, une présence policière visible et l'observation de certains sujets d'intérêt par des policiers en civil ont permis de résoudre cette vague de vols de sacs à main.

Une analyse approfondie de ce phénomène a montré que les victimes retiraient des montants considérables de leurs comptes

d'épargne afin de ne pas être pénalisées pour des frais de transaction et de manière à réduire le nombre de déplacements à leur institution financière. Cette pratique est à proscrire, car elle représente un risque pour l'intégrité physique de la victime. En effet, la réaction normale au moment de ce type de vol est de ne pas lâcher son sac à main. Ce réflexe transforme alors un simple vol en un vol qualifié qui pourrait entraîner des blessures graves, telles qu'une fracture à la hanche.

Les habitudes de vie sont difficiles à changer chez les personnes âgées. Elles préfèrent le contact humain à la technologie informatique des guichets automatiques. Pour espérer un changement de comportement, il faut que les initiatives en prévention destinées à une population âgée s'inscrivent principalement dans une approche directe, faite par des intervenants de première ligne. De plus, l'information donnée doit être facile à assimiler.

Les commandants des postes de quartier 15 et 16 ont donc demandé à la Section prévention de la région sud de s'impliquer afin de trouver une façon novatrice de prévenir le vol de sac à main, tout en travaillant dans une approche de partenariat avec la communauté.

Le choix des partenaires : l'engagement de réussite

Afin de remédier à cette situation et d'appuyer le plan d'action des dirigeants des postes de quartier 15 et 16, la Section prévention sud a proposé une solution avant-gardiste visant à sécuriser les aînés en leur offrant un outil de prévention adapté à leur réalité ainsi qu'à leurs besoins.

Cette solution, une pochette à compartiments permettant de transporter ses effets personnels en toute sécurité, vise à offrir aux personnes âgées un moyen facile et sécuritaire de se protéger lorsqu'elles se promènent dans la rue avec leur argent et



ARTÈRE PRINCIPALE I

Projet de prévention

leurs cartes d'identité. Cette pochette à compartiments appelée le cache-monnaie, qui est munie d'un cordon, est un outil de prévention qui répond aux objectifs du Service de police de la Ville de Montréal. C'est un dispositif sécuritaire et durable permettant aux personnes âgées qui le souhaitent de ne pas changer leurs habitudes de vie.

Un signet magnétique a de plus été conçu en parallèle. Sur ce signet sont inscrits des conseils de sécurité et des numéros de téléphone utiles en cas de vol. Il comporte, entre autres, des numéros de téléphone importants à composer au moment de la perte de documents personnels et les numéros de téléphone d'urgence que la personne âgée aura consignés.

Étant donné que cet outil s'inscrit dans une approche préventive pour laquelle l'influence des pairs est un gage de succès, nous avons favorisé le partenariat avec les acteurs du milieu local, soit avec la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), le Regroupement des organismes pour les aînés du sud-ouest de Montréal (ROPASOM), Tandem Montréal, l'Association des policiers et policières retraités de Montréal (APPR) ainsi qu'avec les pharmacies Delli Colli et Consolante affiliées à Jean Coutu, pour la création et la diffusion de l'information.



Le choix des partenaires a grandement contribué au succès du cache-monnaie. Notre partenariat avec la Fédération de l'âge d'or du Québec était effectivement un choix logique pour notre clientèle cible, puisque cette fédération compte près de 300 000 membres âgés de 50 ans et plus.

Sachant que le Regroupement des organismes pour les aînés du sud-ouest de Montréal est un acteur important qui œuvre auprès des aînés du secteur ciblé et qui travaille en collaboration avec les agents des postes de

quartier 15 et 16, il allait de soi de privilégier un partenariat avec cette entité qui regroupe plus d'une vingtaine d'organismes pour aînés du sud-ouest de Montréal.

Également, la participation de l'Association des policiers et policières retraités à ce projet-pilote a été un atout essentiel, tout comme le partenariat avec les pharmacies Delli Colli et Consolante affiliées à Jean Coutu et avec la Fédération de l'âge d'or du Québec, qui a permis la réalisation du projet.

Le projet de cache-monnaie a d'abord été présenté aux personnes âgées du sud-ouest de Montréal sous forme de courtes conférences sur la sécurité qui ont eu lieu dans des résidences pour personnes âgées. Cette approche a permis de joindre un nombre important d'aînés, puisque les présentations portant sur le thème de la sécurité ont attiré une grande proportion de personnes qui habitaient dans ces résidences.

Ensuite, l'invitation au lancement du cache-monnaie a été faite à tous les dirigeants des centres pour personnes âgées du sud-ouest de Montréal le 1^{er} octobre 2007, à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées.

Grâce à la participation des organismes du Regroupement des organismes pour les aînés du sud-ouest de Montréal, de l'Association des policiers et policières retraités et des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, les aînés ont été rencontrés lors de réunions ciblées de prévention dans les différents établissements de la région du sud-ouest.

De plus, grâce à la collaboration de la chaîne de télévision Avis de recherche.tv, nous avons enregistré des capsules portant sur différentes mesures de prévention destinées aux aînés. Ces capsules ont été diffusées au canal 46 sur Illico.

Un outil simple pour une réponse adaptée aux besoins des aînés

Au cours de ce projet-pilote, la Section prévention sud a créé des liens solides avec la Fédération de l'âge d'or du Québec, le Regroupement des organismes pour les aînés du sud-ouest de Montréal, Tandem Montréal et l'Association des policiers et policières retraités. Le succès du cache-monnaie nous a convaincus de viser à l'étendre à

l'ensemble des postes de quartier de l'île de Montréal. Notre objectif pour 2008 est de distribuer plus de 40 000 cache-monnaie et signets magnétiques à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées. Une implantation provinciale pourrait être envisagée dans une phase ultérieure selon les résultats obtenus à Montréal.

À la suite des constats faits à ce jour par les agents sociocommunautaires, il semble que le cache-monnaie soit bien implanté dans le sud-ouest de Montréal. Une analyse qualitative de la démarche est en cours dans les résidences pour personnes âgées qui sont sur le territoire des postes de quartier 15 et 16. Selon les agents sociocommunautaires, les commentaires reçus quant au niveau d'utilisation et au degré de satisfaction du cache-monnaie et du signet montrent que les outils semblent appréciés par les personnes âgées. Des résultats plus complets seront présentés dans les mois à venir.

Notre objectif premier est d'offrir une qualité de vie élevée à la population aînée au moyen d'un environnement sécuritaire et sans violence. En remplaçant les comportements à risque par des comportements sécuritaires, nous nous approchons de cet objectif. De plus, le cache-monnaie nous a permis de nous rapprocher de la clientèle des personnes âgées et de les sécuriser.

Augmenter le sentiment de sécurité des personnes âgées est une priorité pour le Service de police de la Ville de Montréal. La conception du cache-monnaie a permis un rapprochement avec une partie de cette population, ce qui est un excellent début pour l'atteinte de nos objectifs. De plus, l'implication des partenaires dans cette activité a permis d'établir des liens de confiance durables.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Eric Kiss, sergent
Conseiller section prévention sud
Service de police de la ville de Montréal
Courriel : eric.kiss@spvm.qc.ca
Téléphone : 514 280-0466

Laurent Dyke
Agent de concertation section prévention sud
Service de police de la ville de Montréal
Courriel : laurent.dyke@spvm.qc.ca
Téléphone : 514 280-3485

LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES AÎNÉS AU QUÉBEC¹

Le gouvernement du Québec a lancé, en 2007, une consultation publique portant sur les conditions de vie des aînés. Les personnes aînées de même que leurs proches, les dirigeants et les intervenants de groupes et d'organismes ainsi que les experts interpellés par cette question ont été invités à échanger sur les différentes dimensions des conditions de vie des aînées. Les prochains paragraphes traiteront de la question de la prévention des abus et de la maltraitance telle qu'elle a été considérée lors de la consultation.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « on entend par maltraitance des personnes âgées un acte isolé ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, qui se produit dans toute relation de confiance et cause un préjudice ou une détresse chez la personne âgée² ». La maltraitance peut être le fait d'un conjoint, d'enfants, d'autres membres de la famille, des fournisseurs de soins ou de services, d'autres personnes en situation de pouvoir ou de confiance ou encore d'étrangers. Elle peut se traduire par de la violence psychologique, physique ou sexuelle. Elle peut aussi se manifester par de l'exploitation financière ou de la négligence. Divers facteurs rendent les abus plus susceptibles de se produire. Notons, entre autres, la dépendance financière et émotive, la solitude, l'isolement et le manque de soutien social.

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, menée en 1999 par le gouvernement fédéral, 7 % des répondants de 65 ans ou plus ont indiqué avoir été victimes d'abus et de maltraitance au cours des cinq années précédant l'enquête. Dans la majorité des cas, cette violence avait été exercée par le conjoint. La forme de violence la plus souvent nommée était la violence de nature émotive (par exemple, le dénigrement, les mots blessants, l'isolation intentionnelle), tandis que 1 % des aînés ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle. Par ailleurs, près de 2 % ont déclaré avoir fait l'objet de plus d'un type de violence.

Les points de vue exprimés lors de la consultation

Selon les experts, le phénomène de la maltraitance envers les aînés serait largement sous-estimé. Il s'agit encore d'un sujet tabou dont il est impossible de connaître l'ampleur réelle. Les aînés eux-mêmes peuvent ne pas vouloir, ou ne pas pouvoir, dénoncer les actes dont ils sont victimes. De même, les témoins de gestes violents et les personnes qui soupçonnent une maltraitance auraient tendance à ne pas dénoncer les abus ou à ne pas confier leurs soupçons.

Les améliorations demandées et les pistes de solution proposées

Les participants aux consultations ont manifesté leur désir que soit mis en place un certain nombre d'améliorations visant à :

- briser le silence sur les situations d'abus et de maltraitance;
- sensibiliser les personnes aînées aux diverses formes d'abus dont elles peuvent être victimes et les informer à ce sujet;

- établir des partenariats publics et communautaires dans les différents milieux et soutenir la mise en œuvre d'actions visant à lutter contre les diverses formes d'abus envers les personnes aînées;
- changer les mentalités pour mieux dépister les situations potentielles d'abus et de maltraitance en passant avant tout par une sensibilisation des proches aidants et du personnel travaillant auprès des personnes aînées;
- mieux connaître les situations d'abus et de maltraitance en s'assurant que les situations concrètes d'abus et de maltraitance sont mieux analysées (par exemple, promotion et diffusion des protocoles de dépistage existants);
- s'assurer qu'un suivi est fait après le dépistage;
- mettre en place des règles plus strictes pour les procurations bancaires et les décaissements de fonds importants;
- administrer des peines plus musclées dans les cas d'abus et assurer un meilleur soutien aux personnes qui les dénoncent;
- rendre obligatoire le signalement de tout cas de violence commise à l'égard d'une personne aînée;
- prêter une attention particulière aux aînés vivant dans des résidences privées.

Par ailleurs, plusieurs pistes de solution concrètes ont été proposées. Elles visaient, entre autres, à :

- mettre en place une politique gouvernementale contre les abus et la maltraitance envers les personnes aînées;
- nommer un directeur de la protection des aînés ou un ombudsman pour les personnes aînées;
- faciliter l'accès à l'aide juridique pour les victimes d'abus et de maltraitance.

Afin de favoriser l'action, certaines initiatives perçues comme étant prometteuses ont été nommées :

- la ligne Info-Abus, qui est un service d'accueil et d'orientation pour les personnes aînées administré par le CSSS Cavendish;
- le soutien par les pairs proposé par l'organisme DIRA-Laval, qui travaille auprès de personnes âgées victimes de violence, d'abus ou de négligence;
- le juriguide intitulé *Vous avez des droits, prenez votre place* mis à la disposition des aînés par la Fondation du Barreau du Québec, en collaboration avec Éducaloi.

1 MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2008), *Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés : préparons l'avenir avec nos aînés*, Québec, Gouvernement du Québec.

2 E. G. Krug et al. (2002), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, Organisation mondiale de la santé, p. 140.

COMITÉ DE VIGIE AÎNÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Par Cynthia Roussel, agente conseillère, Section des stratégies d'actions avec la communauté, Direction stratégique, Service de police de la Ville de Montréal

« Le Québec grisonne. Le vieillissement de la population sera très visible lorsque les baby-boomers arriveront en masse à leur retraite. Aujourd'hui, les aînés constituent près de 13 % de la population. Vers 2025, leur proportion aura doublé : près du quart (24 %) de la population aura 65 printemps et plus ! »

La clientèle des aînés est considérée comme plus vulnérable en raison de son âge. Étant moins alerte, plus isolée et parfois victime d'abus physique et psychologique, elle a des préoccupations et des besoins particuliers en matière de sécurité.

Par ailleurs, la diffusion médiatique des incidents survenus à l'hiver 2005, dont les victimes étaient des personnes âgées, ne fait qu'amplifier leur sentiment d'insécurité. Pour ces raisons, le Service de police de la Ville de Montréal a créé le Comité de vigie aînés.

Il s'agit d'une structure de vigilance permettant de dresser un portrait des préoccupations en matière de sécurité et des besoins particuliers des communautés ciblées, et d'évaluer l'efficacité des plans d'action découlant des orientations stratégiques du Service de police de la Ville de Montréal. Il existe quatre autres comités de vigie des partenaires, représentant les communautés noire et latino, la communauté arabe, la communauté asiatique et les jeunes. La fréquence des rencontres peut être dictée par les besoins propres à chacune des communautés. À titre d'exemple, des situations imprévues ou l'émergence de nouvelles préoccupations pourront conduire à une rencontre du comité de vigie concerné afin de faire le point. Les membres des comités de vigie sont des gens crédibles et reconnus par leur communauté.

Par ailleurs, les comités de vigie permettent notamment d'effectuer des activités de rapprochement avec les différents groupes cibles, de mettre sur pied des activités de prévention et de créer des outils et des guides d'information sur les différentes communautés visées.

Le Comité de vigie aînés, créé en 2006, a également pour mission de déterminer les besoins en matière de sécurité des aînés. Sous la responsabilité de Pierre Brochet, directeur adjoint au Service à la communauté de la région ouest, ce comité a sollicité l'expertise de partenaires, tels la Fédération de l'âge d'or du Québec, région Île de Montréal, le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés, la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, le Réseau francophone Vieillir en liberté, l'organisme Jeunesse au Soleil, l'équipe de consultation sur l'abus envers les aînés du CSSS Cavendish (René-Cassin), l'arrondissement de LaSalle, la Ville de Montréal et un procureur de la Couronne de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, des agents sociocommunautaires représentant chacune des régions ainsi qu'un sergent-détective de la Division des crimes économiques et de propriété participent aux rencontres. Tous ces membres se réunissent afin de dresser un portrait fidèle de la situation et des préoccupations de cette clientèle et de permettre la planification et l'implantation d'interventions concertées visant à promouvoir la sécurité de nos aînés.

De façon concrète, les membres du comité proposent l'implantation du projet-pilote ODIVA-POLICE, qui consiste, dans un premier temps, à offrir un questionnaire (indicateurs), sous une forme adéquate pour le personnel policier, permettant de mesurer les risques qu'une personne âgée soit victime de violence ou d'abus. Par la suite, des rencontres sont prévues afin d'informer les partenaires et le personnel policier de l'objectif principal du projet, soit de permettre d'évaluer de façon uniforme si une personne âgée est victime de violence ou d'abus et d'assurer un suivi afin de protéger cette personne.

Dans un esprit de transparence, le Service de police de la Ville de Montréal souhaite rendre compte de ses actions. Dans ce sens, un portrait des initiatives en promotion de la sécurité et du sentiment de sécurité des aînés ainsi qu'un portrait statistique de la criminalité envers les aînés ont également été le sujet de discussions lors des rencontres. Des outils de prévention, telle une carte-ressource pour les aînés victimes de violence ou d'abus, ont été créés en collaboration avec les partenaires du Comité de vigie. Ainsi, par leur engagement, les comités de vigie contribuent à faire du Service de police de la Ville de Montréal un modèle de professionnalisme et d'innovation au cœur de la vie montréalaise.



1 Télé-Québec, Anne-Marie Dussault, Débat.

VIEILLIR EN SÉCURITÉ... À QUELLES CONDITIONS ?

Les 24 et 25 octobre 2007, Plaidoyer-Victimes, en collaboration avec la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, le Réseau Internet francophone Vieillir en liberté (RIFVEL), l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (CSQ), a organisé la tenue d'un symposium portant sur la sécurité des aînés intitulé *Vieillir en sécurité... À quelles conditions ?*. Les trois principaux thèmes à l'étude étaient :

- vivre bien intégré dans sa communauté;
- habiter un milieu de vie sécuritaire;
- mettre à l'abri son épargne et son patrimoine.

Lors de ce symposium, les présentateurs avaient à identifier des enjeux liés au thème de leur conférence, puis, à la fin de chaque atelier, les participants devaient voter pour l'énoncé qu'ils considéraient comme étant le plus pertinent. L'ensemble des enjeux élaborés par les conférenciers sont présentés ci-dessous¹.

Atelier 1

SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES PERSONNES À LA RETRAITE ET DE LEUR PATRIMOINE

- *Qu'il existe un encadrement légal et réglementaire plus contraignant et transparent pour les organismes et les dirigeants d'entreprises cotées en Bourse.*
- Qu'un nombre accru d'intervenants aient les connaissances nécessaires pour sensibiliser les aînés à la prudence et à leurs responsabilités en matière d'investissement.
- Dans une perspective de protection du consommateur, que soit accessible un site d'information claire et neutre sur les produits et services financiers, présentant aux consommateurs les différentes options et leurs avantages et inconvénients.

Atelier 2

SÉCURITÉ DANS LE CONTEXTE DU MAINTIEN À DOMICILE : LES ENJEUX POUR LES ÂÎNÉS ET LES AIDANTS

- *Que le gouvernement du Québec finance adéquatement les services à domicile de façon à atteindre la moyenne nationale et assurer concrètement l'implantation de la politique « Chez-soi : le premier choix ».*
- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux favorise une plus grande accessibilité aux services à domicile pour mieux répondre à la complexité des besoins des personnes âgées et de leurs proches aidants.
- Que les intervenants aient l'obligation d'évaluer systématiquement les besoins, capacités et limites des aidants et s'assurent de leur consentement à la participation aux soins.

Atelier 3

SÉCURITÉ DES CLIENTÈLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- *Que les commissaires locaux aux plaintes ne relèvent pas du conseil d'administration du centre de santé et de services sociaux, mais d'une instance indépendante afin de préserver leur autonomie de jugement.*
- Qu'obligation soit faite au commissaire aux plaintes : d'une présence physique durant au moins un ou deux jours par mois dans chaque lieu d'hébergement de soins de longue durée où il œuvre; de venir physiquement présenter le rapport annuel sur les plaintes, chaque année; de rencontrer au moins deux fois par an le comité d'usagers et chaque comité de résidents d'un établissement donné.
- Que l'on poursuive le projet collectif d'améliorer la qualité des milieux de vie pour les clientèles vulnérables et qu'on assure, par une meilleure concertation des acteurs, un environnement plus humain et plus sécuritaire et de qualité, tant au plan physique qu'organisationnel.
- Que les ententes de gestion entre les agences et les établissements incluent des indicateurs précis pour évaluer le degré d'amélioration de la qualité des services.

Atelier 4

SÉCURITÉ DES POPULATIONS ÂGÉES EN MILIEU URBAIN : LE LEADERSHIP DES MUNICIPALITÉS ENVERS LA POPULATION ÂÎNÉE

- *Que les villes se dotent d'un mécanisme permanent leur permettant de se coordonner avec les associations d'aînés pour mieux répondre, de façon concertée et efficace, aux besoins prioritaires des aînés en matière de sécurité des personnes et des biens.*
- *Que la Ville de Montréal et ses partenaires, lors de la mise en œuvre dans les arrondissements de leurs programmes en lien avec la sécurité urbaine, orientent leurs actions en fonction des caractéristiques et des besoins locaux des personnes âgées.*
- Que les initiatives en sécurité publique dépendent d'abord des associations d'aînés, sur la base de leurs propres orientations et préoccupations, afin que les services de sécurité publique concernés puissent agir en conformité avec le milieu.

¹ Les énoncés en italique sont ceux qui ont été recommandés par la majorité des participants de chaque atelier

| TRAVAILLER AUPRÈS DES AÎNÉS |

Atelier 5

SÉCURITÉ ET ENJEUX DU VIEILLISSEMENT EN MILIEU RÉGIONAL ET RURAL

- *Reconnaissant que la sécurité des aînés passe par la qualité de vie, incluant l'accès à un chez-soi convenable et à des services de proximité, reconnaissant le droit des aînés au choix de leur milieu de vie et afin de leur permettre de vivre et de mourir dignement sur leur territoire, que le gouvernement s'assure que ses politiques et ses programmes dédiés à l'habitation et à des services de proximité soient accessibles autant en milieu rural qu'en milieu urbain et modulés en fonction des besoins des milieux ruraux, de manière à en faciliter la réalisation.*
- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux maintienne sa volonté de consolider les services dans le milieu auprès de la clientèle qui désire demeurer chez elle.
- Que le gouvernement du Québec favorise l'émergence d'un milieu de vie de qualité pour les aînés en reconduisant le programme AccèsLogis au-delà de 2008 et en assouplissant les règles d'obtention du programme pour le milieu rural.
- Que les aînés soient vigilants quant aux informations véhiculées par les médias et qui concernent, plus souvent qu'autrement, des réalités bien éloignées du milieu de vie dans lequel ils évoluent.
- Que le travail effectué conjointement par leurs associations représentatives et leurs partenaires, provenant de différents milieux se poursuive afin de consolider les liens qui existent déjà avec les médias, et en arriver à établir un accès privilégié auprès de ceux-ci.

Atelier 6

L'ÉTAPE DE FIN DE VIE POUR LES AÎNÉS ET LA FAMILLE : LE DROIT AUX SERVICES ADÉQUATS EST-IL RESPECTÉ ?

- *Que tous les Québécois et Québécoises aient accès à des soins palliatifs de qualité sans égard à leur âge, à la pathologie qui les afflige et à la région où ils habitent.*
- Que soit offerte à tout le personnel une formation généraliste sur les significations culturelles de la maladie et de la mort, pour qu'une philosophie animant les soins terminaux soit en place au début de la trajectoire de soins aux personnes gravement malades, facilitant ainsi un climat sécuritaire lors de l'approche de la mort.
- Que l'on favorise la prévention par une rédaction sous seing privé d'un mandat de fin de vie, incluant une mise à jour régulière.
- Le respect des directives anticipées n'ayant ni le même poids ni le même sens, tant pour les patients que pour les soignants, les mandataires et les familles. Il est nécessaire, après 20 ans d'expérience, que soit mieux éclairé et encadré le processus pour chacune des personnes concernées, afin de faciliter et de baliser une orientation commune et concertée, dans le meilleur intérêt du patient.

Atelier 7

SÉCURITÉ DES POPULATIONS DANS LES RÉSIDENCES PRIVÉES : LES RISQUES ET LES ENJEUX DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ

- *Que les organismes liés à l'hébergement privé puissent se concerter au niveau provincial afin de concilier entre elles les conditions d'exercice du secteur de l'hébergement privé, notamment par des normes communes de qualité des services et des pratiques.*
- Que l'ensemble des milieux d'hébergement privés aient accès aux ressources financières pour répondre aux besoins grandissants de leur clientèle en perte d'autonomie.
- Que l'on priorise l'harmonisation des programmes de soutien financier au logement, pour une meilleure équité envers les clientèles.

Atelier 8

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES AÎNÉS : QUAND LE DANGER VIENT DES PROCHES

- *Que l'on explore l'opportunité de définir un cadre, qu'il soit législatif, social ou autre, permettant aux différentes composantes d'un milieu (communautaire, social, politique, culturel et économique) d'interagir efficacement auprès d'un aîné victime d'abus, et ce, en toute légitimité et complémentarité.*
- Que soit facilitée la possibilité de signaler des abus en faisant mieux connaître les organismes concernés et habilités à faire de l'accompagnement adapté à la diversité des situations.
- Qu'au-delà de la prévention par la consultation de professionnels on fasse de la prévention sociale contre les abus par des campagnes d'information auprès des aînés et de leur famille.

Atelier 9

SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES RETRAITÉS : APPAUVRISSMENT À L'HORIZON ?

- *Que les principales associations de retraités des secteurs public et parapublic demandent au gouvernement de s'engager en faveur du rétablissement de l'équité pour les personnes retraitées de l'État en contribuant à une solution juste et satisfaisante à la désindexation de leurs régimes de retraite.*
- Que l'ensemble des gouvernements (fédéral, provincial et municipaux) mettent en place des moyens destinés à limiter les dépenses que doivent assumer les personnes âgées et retraitées pour protéger le niveau de vie décent pour lequel elles ont travaillé, pour répondre à leurs besoins essentiels et pour leur permettre de prendre soin de leur santé.
- Parce que la situation économique et sociale des aînées est largement tributaire des nombreuses discriminations subies par les femmes tout au long de leur vie, tant dans la sphère publique que privée, que l'on fasse la promotion de l'analyse différenciée selon les sexes, tant au sein des gouvernements du Québec et du Canada qu'au sein des différents acteurs sociaux. L'analyse différenciée selon les sexes «est définie comme une approche de gestion qui vise à discerner,

au cours de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'une intervention gouvernementale, les effets distincts que pourrait avoir cette intervention sur les femmes et sur les hommes compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent ».

Atelier 10

DIRECTIONS DES RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ DES USAGERS : LES CONTRIBUTIONS NÉCESSAIRES

- *Que les codes d'éthique actuels soient développés dans un cadre réglementaire centré sur les besoins des clients et se traduisant en comportements attendus de la part des intervenants.*
- Que les directions des ressources humaines favorisent la cueillette d'une preuve probante, tenant compte d'une meilleure connaissance des indices disponibles.

Atelier 11

SÉCURITÉ DES POPULATIONS ÂGÉES EN MILIEU URBAIN : LE RÔLE DU PARTENARIAT DANS LA POPULATION ÂÎNÉE

- *Que les responsables municipaux se préoccupent d'abord de mieux connaître les besoins prioritaires des aînés de leur territoire, en terme de sécurité, de manière à intervenir de façon concertée.*
- Qu'il y ait une meilleure réciprocité dans les échanges entre les associations d'aînés et la municipalité, en termes de ressources matérielles, humaines et financières, attribuées pour la concertation.
- Que l'on comprenne mieux et que l'on atténue, par une approche concertée, les obstacles qui nuisent à un processus judiciaire plus adapté, rapide et efficace, auprès des victimes aînées.

Atelier 12

VIEILLIR EN SÉCURITÉ DANS UN CONTEXTE MULTIETHNIQUE : LES ENJEUX POUR LES POPULATIONS MINORITAIRES

- *Que soit réduite la période obligatoire de dix ans de parrainage pour les personnes âgées immigrantes.*
- Que l'on garantisse aux personnes parrainées l'accès aux services de longue durée, aux mêmes conditions que pour tout autre aîné.
- Que soit priorisé l'accès à une information multilingue, pour mieux rejoindre les aînés parrainés.



Test ODIVA : un outil de dépistage et d'intervention des victimes aînées

Vous soupçonnez qu'une personne est victime d'abus ou de négligence ? Mesurez les risques en répondant au questionnaire ODIVA. Il s'agit d'un outil d'évaluation du danger ou de l'insécurité de certaines situations en fonction des caractéristiques des personnes aînées vulnérables ou des risques présents dans leur environnement. Cet outil a été conçu, entre autres, par le juriste, sociologue et professeur Louis Plamondon. Plusieurs critères permettent d'évaluer les risques qu'une personne âgée soit victime d'abus ou de négligence. L'outil de dépistage et d'intervention auprès des victimes aînées (ODIVA 360)

a été élaboré grâce à l'analyse de 360 situations où des personnes âgées vivant dans leur résidence et recevant des services à domicile ont été victimes d'un méfait. Notons que la version pour la police du test ODIVA est en cours d'évaluation au Service de police de la Ville de Montréal.

Passez le test sur le site du Réseau Internet francophone Vieillir en liberté (RIFVEL) :

<http://www.fep.umontreal.ca/violence/documents/test.html>.

Une nouvelle formation portant sur le travail des élus et des policiers en matière de prévention de la criminalité

L'Union des municipalités du Québec, la Sûreté du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'unissent pour offrir une formation portant sur le travail des élus et des policiers en matière de prévention de la criminalité. Ces sessions, destinées aux membres des comités de sécurité publique, visent à mobiliser les élus et les policiers autour d'une vision commune et des conditions de succès d'une action concertée en sécurité et en prévention de la criminalité.

Plus particulièrement, les objectifs sont d'approfondir la compréhension du mandat du comité de sécurité publique (CSP) et des responsabilités de ses membres, de déterminer les éléments pouvant contribuer à améliorer le fonctionnement et le rayonnement du comité et de dégager une vision commune pour une action concertée en matière de sécurité et de prévention de la criminalité à l'échelle régionale. Les sessions ont débuté en novembre 2008.

Pour plus d'information :

Claude Beaugard
Conseillère à la formation
Tél. : 514 282-7700, poste 229

Besoin urgent de lire sur la prévention de la criminalité? Des suggestions...

Le 9 septembre 2008, le Centre international pour la prévention de la criminalité a procédé au lancement officiel de son premier *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives et de son Recueil international de pratiques de prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde*.

Le *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives* offre aux décideurs, aux praticiens, aux membres de la société civile et aux chercheurs spécialisés une analyse synthétique de la situation de la prévention et de la sécurité quotidienne dans le monde.

Le *Recueil international de pratiques de prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde* présente des pratiques de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Océanie et en Asie du Sud.

Les deux documents sont accessibles au <http://www.crime-prevention-intl.org/>.

La Semaine de la police 2009

Du 10 au 16 mai prochain aura lieu la semaine de la police sous le thème de la cybersécurité. À cette occasion, le ministère de la Sécurité publique du Québec invite les corps de police à organiser des activités en lien avec ce thème et à poursuivre les actions effectuées à ce jour sur le terrain. Pour de plus amples renseignements, visitez le <http://www.msp.gouv.qc.ca>

Pour en savoir plus sur les aînés vous pouvez consulter les sites Internet suivants...

Le Conseil des aînés Québec – organisme gouvernemental
<http://www.conseil-des-aines.qc.ca/>

Le site Aînés Canada – site du gouvernement du Canada
<http://www.seniors.gc.ca/h.4m.2@.jsp?lang=fra>

Le Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques (RVCD) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
<http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/k30/>

Le site du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), section aînés
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupes/personnes_agees.php

L'Agence de la santé publique de Canada.
<http://www.phac-aspc.gc.ca/sh-sa-fra.php>

Le Réseau québécois sur le vieillissement.
<http://www.rqrv.com/fr/>

Le Réseau Internet francophone vieillir en liberté (RIFVEL)
<http://www.fep.umontreal.ca/violence/index.html>

5^e Colloque sur la cybercriminalité

La Sûreté du Québec et l'École Polytechnique de Montréal vous invitent à la 5^e édition du Colloque sur la cybercriminalité qui aura lieu à École Polytechnique de Montréal les 26 et 27 mai 2009.

Pour de plus amples renseignements, visitez le <http://www.sq.gouv.qc.ca/informations/colloque-cybercriminalite.jsp> ou contacter :

Diane Ratel, Agente de développement
Centre de formation continue
École Polytechnique
Tél. : (514) 340-4711 poste 3274
Courriel : dratel@polymtl.ca

Yannick Dion
Sergent / Coordonnateur provincial
Bureau de coordination des enquêtes sur les délits informatiques
Sûreté du Québec
Tél. bur. : (514) 596-7073
Cell. : (514) 347-6295
Courriel : yannick.dion@surete.qc.ca